Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 074-217400969-20260408-ARR2026_73-AI

VILLE DE CRUSEILLES

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

ARR-2026/73

ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire de la Commune de CRUSEILLES,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11,

VU la délibération n°2026/32 du Conseil municipal en date du 7 avril 20256 fixant à 12 le nombre de membres du Conseil d'administration dont 6 élus par le Conseil municipal et 6 nommés par le Maire,

Considérant l'obligation du Maire de désigner des membres du CCAS extérieurs au Conseil municipal œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

ARRÊTE

ARTICLE 1
Sont **nommés** membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CRUSEILLES en tant que représentants de la société civile :

→ Madame Catherine AILLOUD
→ Madame Béatrice FOURNIER
→ Madame Isabelle GRANDMOTTET
→ Madame Justine HAMMAMI
→ Madame Brigitte JOLLY
→ Madame Eliane BALMONET CLAPOT (représentant UDAF).

ARTICLE 2
Madame le Maire de Cruseilles, Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, se charge de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois,
- Chaque délégué concerné.

Fait à Cruseilles, le 8 avril 2026.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 (Haute-Savoie)

Télétransmis en Sous-Préfecture le : - 9 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site internet le : - 9 AVR. 2026

Publié le : 13/04/2026 15:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/58475